

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Comptes annuels au 31 décembre 2025

Bilan

(en euros)

ACTIF	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
CAISSES BANQUES CENTRALES CCP	-	-
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	-	-
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 237 731	4 576 490
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	554 576	518 879
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	-	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	-	-
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	50 727 535	36 875 523
LOCATION SIMPLE	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 054	32 574
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-
ACTIONS PROPRES	-	-
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	-	-
AUTRES ACTIFS	1 100 873	2 506 966
COMPTES DE REGULARISATION	2 450 903	1 825 738
TOTAL DE L'ACTIF	58 093 671	46 336 170

PASSIF	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
BANQUES CENTRALES CCP	-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	24 142 707	16 714 370
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	-	-
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	-
AUTRES PASSIFS	6 925 324	7 064 866
COMPTES DE REGULARISATION	4 187 497	2 864 362
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 222 080	978 143
DETTES SUBORDONNEES	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	-	-
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	21 616 063	18 714 429
CAPITAL SOUSCRIT	15 000 000	15 000 000
PRIMES D'EMISSION	-	-
RESERVES	2 786 769	1 505 886
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 747 880	927 660
REPORT A NOUVEAU	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 081 415	1 280 883
TOTAL DU PASSIF	58 093 671	46 336 170

Hors-Bilan

ENGAGEMENTS RECUS	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	-	-
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 400 547	1 975 960
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	-	-
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-

Compte de résultat

(en euros)

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
--	---------------------	---------------------

+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	68 005	42 545
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	794 277	542 033
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	25 577 392	16 451 111
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	17 367 097	11 453 527
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	-	-
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	-	-
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	-	-
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	-	-
- COMMISSIONS (CHARGES)	-	-
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	-	-
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	-
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	7 484 022	4 498 096
+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	93 643	72 200
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	2 058 258	1 610 124
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 275 471	2 960 172
+/- COUT DU RISQUE	-1 629 050	-486 200
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 890 358	2 473 972
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 890 358	2 473 972
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
- IMPOT SUR LES BENEFICES	-988 724	-619 891
+/- DOTATIONS / REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-820 219	-573 198
RESULTAT NET	2 081 415	1 280 883

ANNEXE AUX COMPTES

Préambule

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 58 093 671 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 081 415 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'activité de Corhofi Financial Services (CFS) consiste dans le financement de biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel sous forme de crédit-bail. La Société a été créée le 14 mai 2018 et l'agrément bancaire lui a été accordé le 5 juillet 2018.

Un contrat de crédit-bail mis en place par CFS peut être géré de deux façons :

- le contrat est conservé par CFS qui facture les loyers au crédit preneur
- le contrat est cédé à un organisme financier qui devient le crédit bailleur et facture les loyers au crédit preneur

La Société a démarré son activité de financement (crédit-bail) le 1er juin 2019.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

I – Règles et méthodes comptables de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de la société Corhofi Financial Services SA sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

La réglementation comptable applicable aux établissements bénéficiant d'un agrément en vue de fournir des services de financement de type crédit-bail est régie par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux modalités d'établissement des comptes des entreprises du secteur bancaire. L'agrément de CFS a été obtenu de l'ACPR le 5 juillet 2018.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-07 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment la suppression de la technique du transfert de charge

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes au 31/12/2025.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement du comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant de la réglementation bancaire et financière.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
Indépendance des exercices,
Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur, mais comprennent les créances rattachées.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

Immobilisations et actifs donnés en crédit-bail

1-Immobilisations

Propriétaire des matériels qu'elle donne en crédit-bail, la Société les inscrit en immobilisations, à l'actif de son bilan, pour leur coût d'acquisition.

En France, la loi veut que ce soient les immobilisations achetées par les sociétés de crédit-bail, en vue de leur location, qui figurent à l'actif du bilan de ces sociétés. De même, et en application du Communiqué du CNC du 06 décembre 2005 et de l'avis du comité d'urgence du CNC 2006-C du 4 octobre 2006, les amortissements passés au compte d'exploitation

sont ceux qui résultent des règles fiscales, et ce, indépendamment des loyers perçus au titre de la location de chaque matériel.

Or, ces loyers perçus permettent un amortissement financier différent de l'amortissement comptable. Aussi, pour avoir une idée réelle de ses bénéfices et de ses avoirs, Corhofi Financial Services se doit d'aller au-delà de la comptabilité sociale en tenant une deuxième comptabilité dite « comptabilité financière ». Elle vise à évaluer ses amortissements financiers et, à partir du résultat comptable, opérer des corrections pour atteindre le résultat financier.

Méthode financière relative aux opérations de crédit-bail :

- Amortissement financier : Il correspond à l'amortissement calculé sur les loyers perçus au titre de la location de chaque matériel ;
- Encours financier : L'encours financier équivaut à la valeur du capital restant dû, augmentée de la valeur résiduelle en fin de contrat ;
- Résultat financier : Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué aux amortissements, dépréciations, aux plus et moins-values fiscales et aux indemnités de résiliations leurs équivalents financiers ;
- Réserve latente : Elle résulte de l'écart d'encours entre la comptabilité sociale et la comptabilité financière. La réserve latente est négative au 31/12/2025 d'un montant de (1 220 080) €.

2-Amortissements et dépréciations

Des amortissements comptables sont pratiqués, conformément aux dispositions légales et réglementaires du règlement n°2014-03.

Durées et modes d'amortissements :

Constructions : 240 mois, linéaire

Matériel informatique : 36 mois, linéaire ou dégressif

Matériel roulant : 48 à 84 mois, linéaire

Matériel médical : 36 à 84 mois, linéaire

Matériel de boulangerie : 60 à 84 mois, linéaire

Matériel de garage : 36 à 84 mois, linéaire

Autres biens d'équipement : 60 à 84 mois, linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Pour les immobilisations de crédit-bail et de location simple pouvant être amorties sur le mode dégressif, il est possible d'établir un plan d'amortissement sur un rythme linéaire correspondant à la dépréciation du bien et au minimum fiscal, et de pratiquer fiscalement un complément d'amortissement déductible dans la limite du maximum dégressif.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque de non-recouvrement (litiges, procédures collectives) sont comptabilisées en créances douteuses, une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas. Les créances échues de plus de 90 jours sont également comptabilisées en créances douteuses et font l'objet d'une provision pour dépréciation pratiquée au cas par cas.

Les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Transactions entre parties liées

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, notamment relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Corhofi Financial Services SA ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

Les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;

Les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient en totalité ;

Les transactions effectuées concernent des opérations avec des sociétés sœurs détenues en totalité par sa société mère.

Opérations non inscrites au bilan

Engagement de financement envers la clientèle : 2 400 547 €

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants sont calculés selon l'indemnité légale de départ à la retraite. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de maintien du personnel : 50 à 100 %
- Table de taux de mortalité : Table INED 2016-2018

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités en 2025 : 44 638 €.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

Comparaison des exercices

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait également une durée de 12 mois.

Evènements post-clôture

Le conflit armé entre l'Ukraine et la Russie (depuis février 2022) et ses impacts potentiels sur l'économie mondiale sont suivis de près par la direction du Groupe. Ces impacts sont aujourd'hui limités dans la mesure où le Groupe n'exerce pas d'activités dans les territoires directement concernés par le conflit.

La société n'a pas connaissance d'autres événements postérieurs à la clôture ayant une incidence comptable sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

II - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

A – Créances sur les établissements de crédit

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	3 237 731	4 576 490
CREANCES RATTACHEES	-	-
TOTAL	3 237 731	4 576 490

Il s'agit exclusivement de comptes en euros ouverts auprès d'établissements de crédit en France.

B – Opérations avec la clientèle

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
CREDITS DE TRESORERIE	-	-

AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE	-	-
CREANCES DOUTEUSES	2 668 436	2 202 911
DEPRECIATIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-2 113 860	-1 684 032
CREANCES RATTACHEES	-	-
TOTAL	554 576	518 879
<i>REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR</i>		
A 1 AN AU PLUS	-	-
A PLUS D'1 AN	2 668 436	2 202 911
CREANCES DOUTEUSES NETTES NON VENTILEES	-	-
TOTAL	2 668 436	2 202 911

C – Immobilisations et actifs donnés en crédit-bail

	EXERCICE 31/12/2025
CREDIT-BAIL / MATERIEL INFORMATIQUE ET AUTRES BIENS	74 064 092
VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE	51 713 293
AUGMENTATION	32 612 006
DIMINUTION	10 261 207
CREDIT-BAIL / CREANCES RATTACHEES	2 749 512
CREDIT-BAIL / AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 086 067
VALEUR BRUTE EN DEBUT D'EXERCICE	16 655 059
AUGMENTATION	14 765 202
DIMINUTION	5 334 194
VALEUR NETTE COMPTABLE	47 978 025

Détail des valeurs immobilisations données en crédit-bail

Valeurs brutes en €

Constructions : 150 000 €
Biens d'équipement : 43 569 894 €
Matériel roulant : 25 936 338 €
Matériel informatique : 1 510 011 €
Matériel médical : 337 413 €
Matériel de garage : 257 442 €
Matériel de boulangerie : 640 919 €
Œuvres d'art : 123 390 €
Matériel divers : 72 371 €

Amortissements en € :

Constructions : 26 909 €
Biens d'équipement : 14 233 363 €
Matériel roulant : 8 308 189 €
Matériel informatique : 441 797 €
Matériel médical : 192 415 €
Matériel de garage : 191 969 €
Matériel de boulangerie : 321 285 €
Œuvres d'art : 52 053 €
Matériel divers : 15 250 €

D - Autres actifs

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
STOCKS	-	-
FACTURES A ETABLIR	9 830	15 696
FOURNISSEURS DEBITEURS	-	-
TAXE SUR LA VA ET IMPOTS	1 021 420	898 509
GROUPES ET ASSOCIES	-	1 577 904

	69 623	14 857
TOTAL	1 100 873	2 506 966

Les factures à établir concernent principalement la société mère Corhofi.

E – Comptes de régularisation actif

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE	2 450 903	1 825 738
PRODUITS A RECEVOIR	-	-
TOTAL	2 450 903	1 825 738

F - Capitaux propres

1 - Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000 000 d'euros décomposé en 15 000 000 de titres d'une valeur de 1 euro.

2 - Variation des capitaux propres

	EXERCICE 31/12/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	EXERCICE 31/12/2025
CAPITAL SOUSCRIT	15 000 000	-	-	15 000 000
PRIME D'EMISSION	-	-	-	-
RESERVES	1 505 885	1 280 883		2 786 768
REPORT A NOUVEAU	-	-	-	-
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 280 883	2 081 415	1 280 883	2 081 415
PROVISION REGLEMENTEES / AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	927 661	988 698	168 479	1 747 880
TOTAUX	18 714 429	4 350 996	1 449 362	21 616 063

3 – Résultat par action

Le résultat par action s'élève à +0.138 € à la clôture de l'exercice.

G – Provisions

	EXERCICE 31/12/2024	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	EXERCICE 31/12/2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	978 143	243 937		1 222 080
PROVISION POUR RESERVE LATENTE	978 143	243 937		1 222 080
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-			
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-			
TOTAUX	978 143	243 937		1 222 080

La réserve latente résulte de l'écart d'encours entre la comptabilité sociale et la comptabilité financière.
La réserve latente est négative d'un montant de (1 222 080) € au 31/12/2025.

H - Autres passifs

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	986 276	2 689 649
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	56 087	47 558

mercredi 1 juillet 2026	BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES	
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43 851	29 362
TVA ET AUTRES IMPOTS	376 598	410 587
GROUPE ET ASSOCIES	4 483 152	3 308 611
AUTRES DETTES	979 360	579 100
TOTAL	6 925 324	7 064 866

Bulletin n° 78

I – Comptes de régularisation passif

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 187 497	2 864 362
CHARGES A PAYER	-	-
COMPTE DE REGULARISATION DIVERS	-	-
TOTAL	4 187 497	2 864 362

J – Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'élève à 7 484 022 € au 31 décembre 2025 et correspond essentiellement aux loyers facturés net des amortissements de matériels.

K - Produits généraux d'exploitation

Les produits généraux d'exploitation s'élèvent à 93 643 € au 31 décembre 2025 et correspondent à :
 -refacturation frais généraux à Corhofi : 84 583 €
 -produits divers : 9 060 €

L - Charges générales d'exploitation

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
FRAIS DE PERSONNEL	415 695	312 140
IMPOTS ET TAXES	67 545	35 555
SERVICES EXTERIEURS	1 575 018	1 262 430
TOTAL	2 058 258	1 610 124

Rémunération du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal des comptes annuels 2025 : 13 946 euros.

L – Coût du risque

Le coût du risque s'élève à (1 629 050) € et correspond à :
 -dotation nette aux provisions sur immobilisations : (939 597) €
 -dotation nette sur créances douteuses : (429 827) €
 -variation réserve latente : (243 937) €
 -pertes sur créances : (15 688) €

M – Société consolidante

Corhofi Financial Services est consolidée par la société CELIPAR située 24 avenue de l'Opéra 75 001 PARIS.
 CELIPAR est la société mère de la société CORHOFI, elle-même société mère de la société Corhofi Financial Services.

N – Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Sur l'exercice 2025, aucune rémunération n'a été versée aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance.

O – Effectif

L'effectif est composé de 4 personnes (cadres) au 31 décembre 2025.
 L'effectif moyen est également de 4 personnes (cadres) sur l'année 2025.